



# Collège La Roche aux fées

## Retiers

Réunion de rentrée  
classe de 3<sup>e</sup>  
Jeudi 14 septembre 2023



# Les professeurs principaux

<b>3-NELSON MANDELA</b>	M PERREUL
<b>3-JEAN MOULIN</b>	Mme BIDRON-FURON
<b>3-ROSA PARKS</b>	Mme ESSAKANA
<b>3-SIMONE VEIL</b>	Mme BERNARD



## La voie générale ou technologique

3 ans au lycée  
+  
études  
entre 2 et 5 ans

## La voie professionnelle

3 ans au lycée *ou en CFA*  
→ insertion  
professionnelle  
+ études  
entre 2 et 3 ans



## Le bac professionnel

3 ans au lycée  
*ou en CFA*

Préparer un métier  
dans une spécialité ou  
dans une famille de  
métiers

## Le CAP

2 ans au lycée  
*ou en CFA*

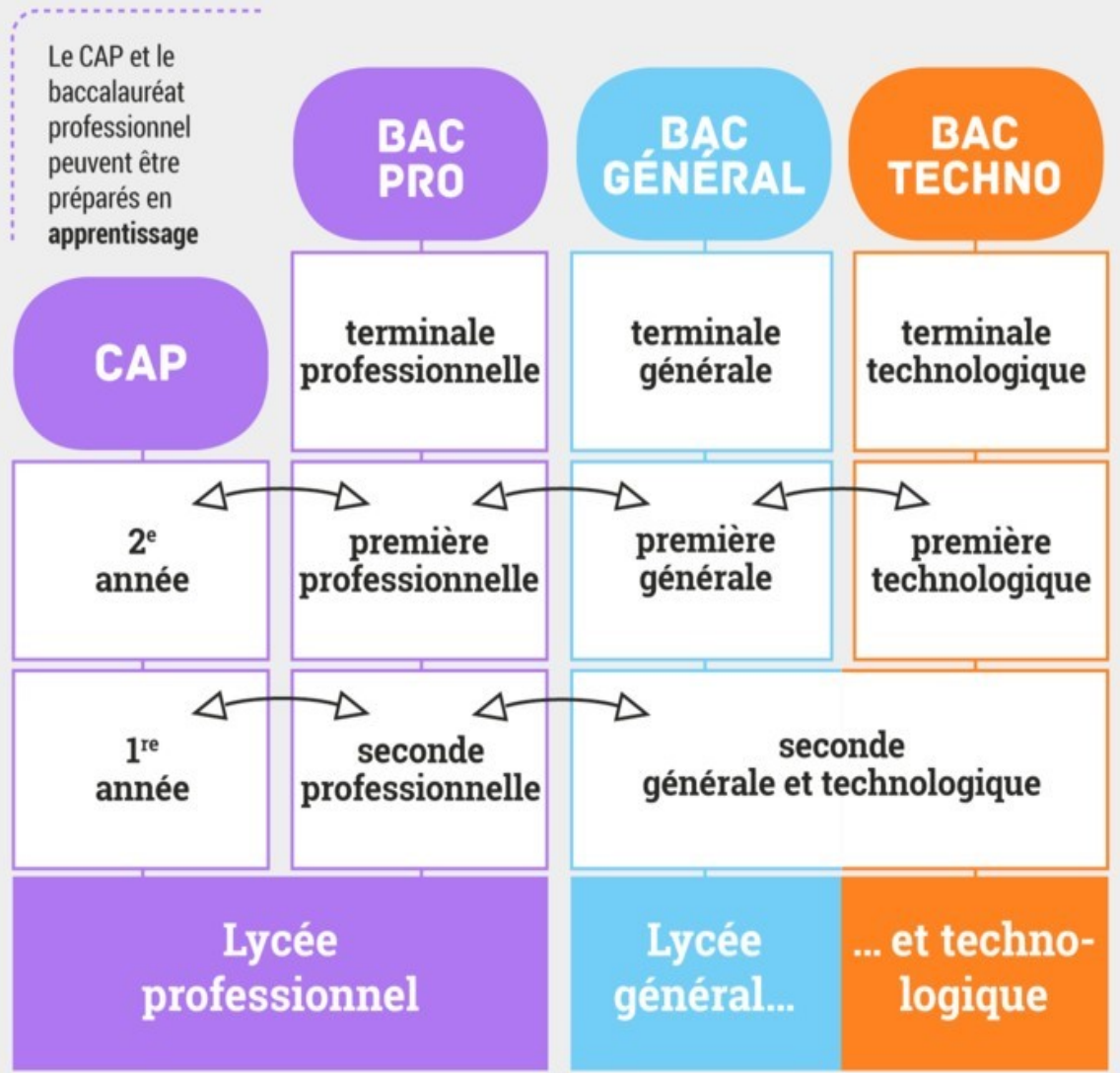
Pour raccrocher une  
scolarité et reprendre  
confiance

Des formations  
de métiers d'arts





# Les passerelles





# La seconde générale et technologique

## Des enseignements communs

- Français : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 5h30
- Mathématiques : 4h
- Physique-chimie : 3h
- Sciences de la vie et de la Terre : 1h30
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

## 2 nouveaux enseignements obligatoires

- Sciences économiques et sociales : 1h30
- Sciences numériques et technologie : 1h30

## 1 enseignement optionnel général au choix parmi :

- Langues et cultures de l'Antiquité\* (*latin ou grec*) 3h
- Langue vivante C : 3h
- Arts : 3h
- EPS : 3h
- Arts du cirque : 6h

## 1 enseignement optionnel technologique au choix parmi :

- Management et gestion : 1h30
- Santé social : 1h30
- Biotechnologies : 1h30
- Sciences de laboratoire : 1h30
- Sciences de l'ingénieur : 1h30



# La seconde professionnelle

## Des enseignements généraux

- Français : 2h30
- Histoire-géographie : 1h30
- Mathématiques : 1h30
- LV1 : 1h30
- LV2 ou Physique-chimie : 1h30
- Economie gestion / droit : 1h00
- Prévention santé environnement : 1h00
- Éducation physique et sportive : 2h30

## Des enseignements professionnels

13h00 (dont 2h00 en co-enseignement)

## Des périodes de formation en milieu professionnel

entre 18 et 22 semaines sur les 3 ans, rétribuées selon le niveau de classe



# Scolaire ou apprentissage ?

**Même diplôme, modalités différentes**

**Du CAP au BTS**

**Un contrat de travail**

- Un temps partagé entre l'école (un lycée ou un CFA) et l'employeur
- Une démarche plus personnelle ; rechercher un employeur qui financera la formation et versera un salaire à l'apprenti





## La séquence d'observation en milieu professionnel

- Les séquences en entreprise auront lieu **du mercredi 21 au vendredi 23 février**
- Le stage en entreprise est obligatoire

- Il n'existe pas de limite d'âge
- Les stages en écoles ne sont pas autorisés
- Gendarmerie, sapeurs pompiers... certaines dates de stage sont imposées

*Les élèves pourront y participer MAIS ne seront pas dispensés de trouver un autre stage la semaine du 21 au 23 février 2024*

- C'est un stage d'observation
- Le temps de travail
  - 18h00 sur 3 jours (30h00 / semaine)
  - maximum 7 heures par jour
  - entre 6h00 le matin et 20h00 le soir

- Découvrir le monde de l'entreprise
  - ❑ L'interdépendance des métiers
  - ❑ La complexité des chaînes de production d'un bien ou d'un service
  - ❑ des compétences et des savoirs-être
- Ne pas chercher nécessairement une correspondance avec le projet de métier



# Les mini-stages en lycée professionnel

- Ils sont proposés par les lycées professionnels à partir de décembre
- Durée : entre  $\frac{1}{2}$  journée et 1 journée
- Informations sur les mini stages par les professeurs
- Inscription par le secrétariat du collège
- Signature d'une convention entre le collège, l'établissement d'accueil et la famille
- *Quand le jeune s'inscrit, il doit être sûr de pouvoir se rendre au mini-stage*



## Vos interlocuteurs

- ❖ Le ou la professeur(e) principal(e)
- ❖ Mme DAVID, psychologue de l'éducation nationale

### SON ROLE

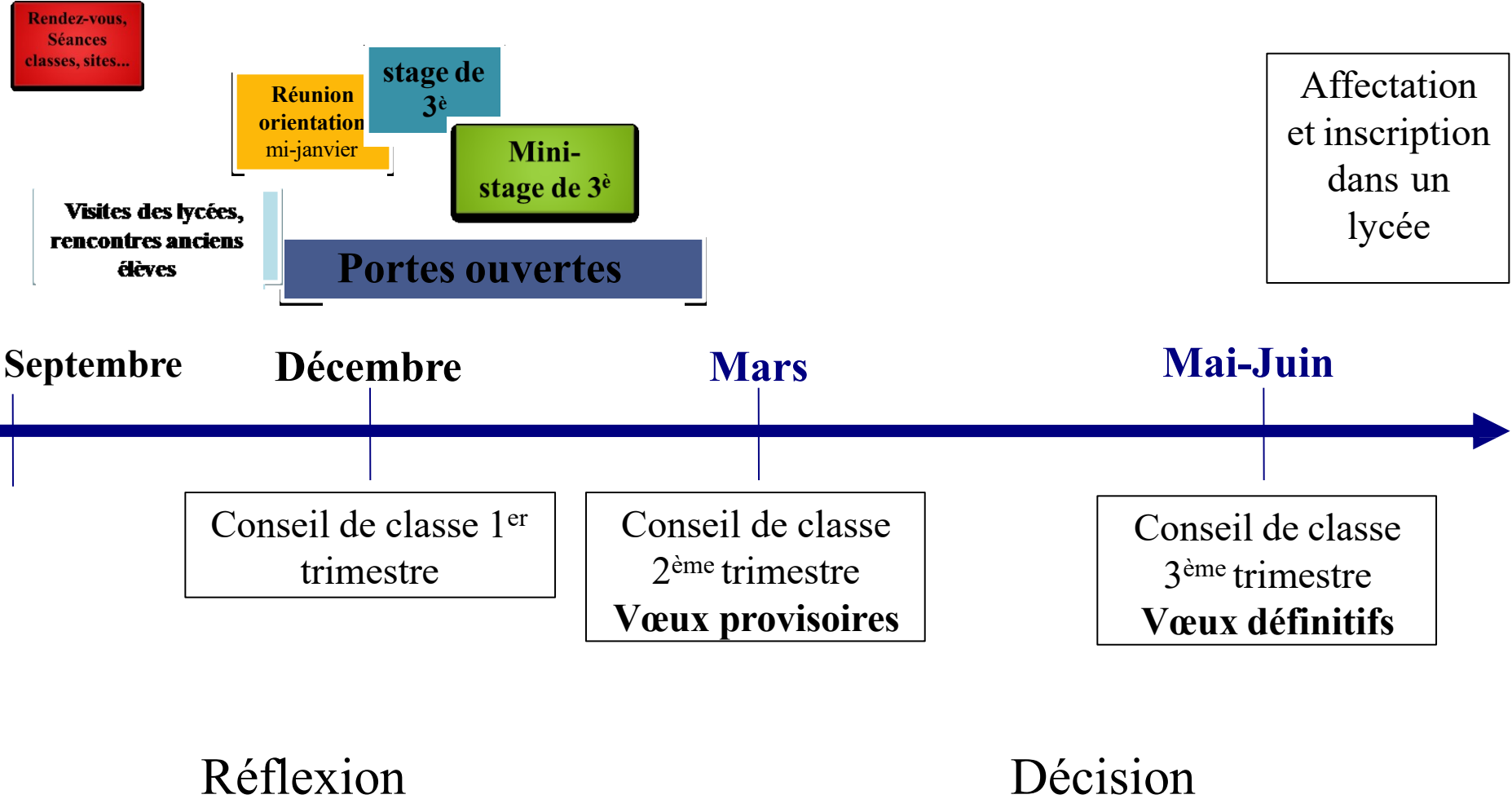
- Favoriser la réussite et l'investissement scolaire de tous les élèves ;
- Accompagner les élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap ou en risque de rupture scolaire ;
- Aider chacun à définir son parcours d'orientation à partir de ses centres d'intérêts, ses compétences et de sa situation personnelle.

### PRENDRE CONTACT

- au collège La Roche aux Fées tous les mardis de 9h à 18h30
- au Centre d'information et d'Orientation de Vitré un mercredi sur deux.
- Vous pouvez lui écrire par mail ou passer par Pronote : [florence.david3@ac-rennes.fr](mailto:florence.david3@ac-rennes.fr)
- La prise de rendez-vous au collège se fait au secrétariat du collège.
- Au Centre d'Information et d'Orientation de Vitré au 02 99 75 02 85 (ouvert pendant les vacances scolaires)



# Les échéances de l'orientation







## Le 2<sup>e</sup> trimestre : phase provisoire

### **Demande de la famille : intention d'orientation**

- voie générale ou technologique
- Voie professionnelle
  - CAP
  - 2de professionnelle
  - *sous statut scolaire*
  - *sous statut d'apprenti*

### **Conseil de classe : avis provisoire d'orientation**

- Favorable
- Réservé
- défavorable

## Le 3<sup>e</sup> trimestre : phase définitive

### **Demande de la famille : vœu d'orientation pour l'année prochaine**

- voie générale ou technologique
- voie professionnelle
  - CAP
  - 2de professionnelle
  - *sous statut scolaire*
  - *Sous statut d'apprenti*

### **Conseil de classe : proposition d'orientation**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

→ Proposition : \_\_\_\_\_



## Orientation et affectation

### ❖ Orientation : demande d'une voie de formation

- TELESERVICE ORIENTATION : TSO
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre

### ❖ Affectation : demande d'inscription dans un lycée

- TELESERVICE AFFECTATION : TSA
- Seulement au 3<sup>e</sup> trimestre

→ Les deux demandes doivent être cohérentes

## Phase de dialogue et appel

### Réponse de la famille :

- Proposition en accord avec la demande de la famille → *orientation définitive*
- Proposition en désaccord avec la demande de la famille
  - Accord avec la proposition → *orientation définitive*
  - Désaccord avec la proposition → entretien avec le chef d'établissement

### Entretien avec le chef d'établissement

- Décision en accord avec la famille → *orientation définitive*
- Décision en désaccord avec la demande de la famille → Appel

### Commission d'appel

→ *orientation définitive*



# Le contrôle continu

## Les 5 domaines du socle commun

- ❖ **Les langages pour penser et communiquer**
  - ❖ la langue française à l'oral et à l'écrit
  - ❖ une langue étrangère
  - ❖ les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
  - ❖ les langages des arts et du corps
- ❖ **Les méthodes et outils pour apprendre**
- ❖ **La formation de la personne et du citoyen**
- ❖ **Les systèmes naturels et les systèmes techniques**
- ❖ **Les représentations du monde et l'activité humaine**

**Le DNB**



# Le contrôle continu

(400 points)

Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de socle du 3<sup>e</sup> trimestre :

Maîtrise insuffisante	<b>(10 points)</b>
Maîtrise fragile	<b>(25 points)</b>
Maîtrise satisfaisante	<b>(40 points)</b>
Très bonne maîtrise	<b>(50 points)</b>

**Le DNB**





# Les épreuves ponctuelles

(400 points)

- ❖ **L'épreuve orale (100 points)**  
(10 min de présentation + 5 min d'entretien)

histoire des arts, projet interdisciplinaire ou parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle)

- ❖ **Les épreuves écrites (300 points)**

- français (3h)
- histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h)
- mathématiques (2h)
- sciences expérimentales et de technologie (1 h)

Des points supplémentaires ; l'enseignement de complément

**L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800**

Mention «assez bien» **480 points** / Mention «bien» **560 points** / Mention «très bien» **640 points**

**LE DNB**



# Les échéances de l'examen

- ❖ Le contrôle continu : toute l'année
- ❖ Un DNB blanc (écrits) en janvier
- ❖ Un oral blanc en mai
- ❖ Les épreuves finales en juin

# Attestations et certifications

- ❖ Le PSC<sub>1</sub> : prévention et secours civiques
- ❖ L'ASSR<sub>2</sub> : attestation de sécurité routière
- ❖ PIX : certification de compétences numériques
- ❖ Les tests de positionnement en anglais